



---

## 45<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

### **Dialogue interactif avec le rapporteur spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement**

Genève, le 15 septembre 2020

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

La Suisse félicite le Rapporteur spécial pour l'accomplissement de son mandat et tout le travail fourni durant ces six dernières années. Elle le remercie aussi chaleureusement pour la très bonne collaboration.

La reconnaissance explicite des droits à l'eau et à l'assainissement il y a maintenant dix ans a marqué une étape importante dans la reconnaissance du caractère interdépendant de tous les droits de l'homme. Le droit à l'eau est ainsi un droit fondamental de tous, nécessaire à la pleine réalisation des autres droits économiques, sociaux et culturels. De plus, son développement apparaît tout à fait essentiel au vu de la pandémie de la COVID-19. Celle-ci a mis en évidence la nécessité de conditions sanitaires et d'hygiènes salubres, dont le droit à l'eau est une précondition indispensable.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Votre travail durant les six dernières années a contribué à définir et préciser l'obligation des Etats de réaliser progressivement le droit à l'eau, aspect que vous développez également dans vos derniers rapports.

---

Monsieur le Rapporteur spécial,

**Quelles sont les principales étapes qui doivent encore être réalisées en priorité afin de garantir pleinement les droits à l'eau potable et à l'assainissement pour toutes et tous, notamment à l'égard des objectifs fixés par l'Agenda 2030 ?**

Je vous remercie.